

SEANCE DU 19 JUIN 2013

L'an deux mille treize le 19 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

PRESENTS : MMES BOURGEON Françoise, REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, CHUPIN Jacques, TURPAULT Bernard et PERCEAU Alain

QUORUM : 6

ABSENTS EXCUSES : MM LANDRY Laurent et RAULT Jean-Paul

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TURPAULT Bernard

DATE DE CONVOCATION : le 12 juin 2013

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 25 juin 2013

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2013-24 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ETUDE D'UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITE NORD EST

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de l'Airvaudais a refusé de participer au financement pour l'étude d'une nouvelle intercommunalité Nord Est.

C'est pourquoi, il sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Thouarsais, la Commune de St Généroux, la Commune de St Jouin de Marnes, la communauté de Communes de l'Argentonais et la Commune de Marnes en vue de participer au financement de celle-ci.

Après débat et vote à mains levées (1 abstention – 8 pour), le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente,
- Vote les crédits supplémentaires suivants selon le tableau ci-après :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
CHAPITRE ARTICLE	INTITULE	RECETTES SOMMES EN FRANCS	DEPENSES SOMMES EN FRANCS
657358	PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ÉTUDE D'UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ NORD EST A VERSER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS		200
74127	DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	200	
TOTAL		200	200

DEL/CM 2013-25 AVIS A DONNER PORTANT SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR MADAME BERGERON GWENAELLE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE SITUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE THENEZAY (79) ET CRAON (86)

Monsieur le Maire dresse un compte-rendu du dossier relatif à la demande de Madame BERGERON pour son projet d'extension d'un élevage avicole situé sur les Communes de Thénézay et Craon.

Le plan d'épandage de la future exploitation prévoit, notamment, d'utiliser une surface de 80 hectares sur la Commune de Marnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal après un vote à mains levées (1 abstention – 8 pour), se déclare favorable à ce projet.

DEL/CM 2013-26 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – Convention avec le FIPHP 2013-2015

Monsieur le Maire dresse un compte rendu sur :

- Le programme « Handicap, maintien dans l'emploi et reclassement professionnel mis en place par le Service prévention du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, le FIPHP et CAP EMPLOI 79
- Les nouveaux axes de la convention FIPHP relative à l'accessibilité des locaux professionnels et l'apprentissage des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique Territoriale.

DEL/CM 2013-27 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – Convention d'adhésion à la mission optionnelle / CNRACL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention (annexée à la présente) entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et la Commune de Marnes relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion.

DEL/CM 2013-28 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ème CLASSE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- La création d'un poste (de manière permanente) d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à partir du 01 septembre 2013, à raison de 12,00 de travail par semaine,
- Charge Monsieur le Maire (ou à défaut un adjoint faisant fonctions) de faire les démarches et publications nécessaires à ce recrutement
- Décide que le poste pourra être pourvu par voie statutaire ou par défaut par voie contractuelle selon les dispositions de l'article 3-3 du 26/01/1984 suivant une rémunération basée sur le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

DEL/CM 2013-29 MISE EN VENTE LOT DE POUTRES

Pour faire suite à la démolition du bâtiment situé aux abords de la mairie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en vente des poutres récupérées ; soit une poutre en chêne et quatre poutres en peuplier de 6,80 mètres de long.
- Fixe le prix de vente de l'ensemble à 500 €.
- Charge Monsieur le Maire de publier une annonce sur un site de vente gratuit.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal autorise l'Association « La Divine Marnoise » à récupérer quelques m3 de pierres qui ne pourront pas être utilisées lors de la construction du muret prévu dans l'aménagement des abords de la Mairie.

14 juillet 2013 : l'assemblée décide de maintenir le programme habituel et charge Monsieur le Maire de rédiger des avis pour informer la population.

Une réunion des commissions communales (bâtiments et voirie) est programmée le 27 juin prochain à partir de 09h00 en vue de résoudre les problèmes d'eaux pluviales et d'organiser la suite des travaux relatifs à l'aménagement des abords de la Mairie. Affaires à suivre.

Marnes, le 21 juin 2013

Le secrétaire de séance
B. TURPAULT

Le Maire
P. BIGOT